



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2008/39 – 23 septembre 2008

SOMMAIRE

4 PAGES

- ⇒ **Compte rendu de la réunion d'information de la DPAEP sur la politique immobilière des administrations centrales de Bercy** 1 à 2
- ⇒ **Compte rendu du groupe de travail secours de Masse du 15 septembre 2008** 2 à 3
- ⇒ **Communiqué de presse des Fonctions publiques CGC : Les Retraités Fonction Publique sans l'aide ménagère à domicile !** 3

Compte rendu de la réunion d'information de la DPAEP sur la politique immobilière des administrations centrales de Bercy

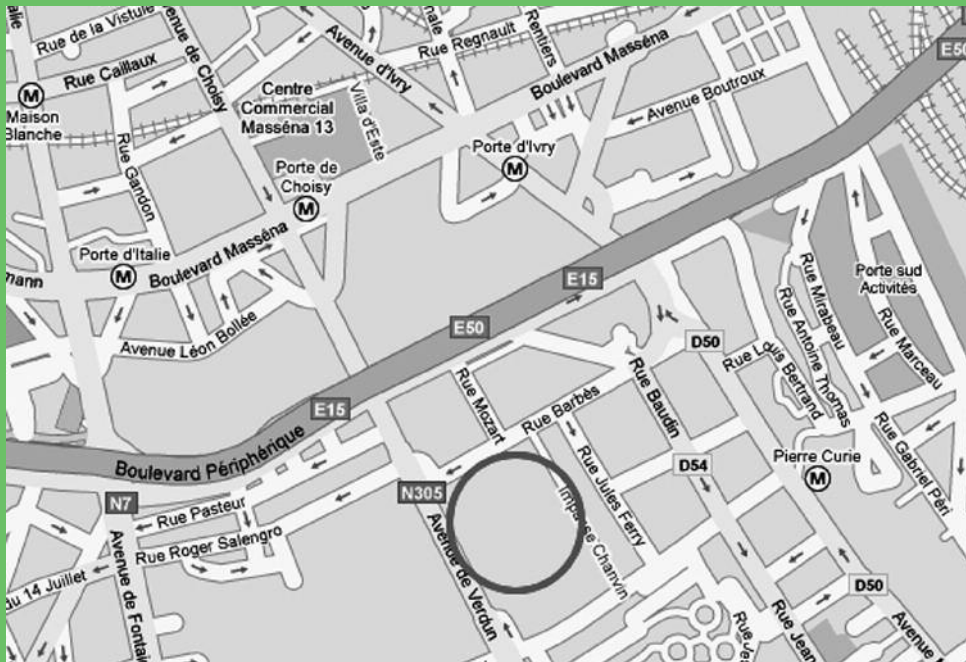
Le 3 septembre dernier s'est tenu une réunion d'information de la DPAEP sur la politique immobilière des administrations centrales de Bercy.

➔ Cette politique est radicale : elle vise à **ne plus louer de locaux dans Paris** et à se désengager des 10 premiers arrondissements de la capitale. Par suite, Bercy achète ou construit des bâtiments **en banlieue**, proche ou lointaine.

Cette politique est même chiffrée : si 80% des agents de centrale travaillaient dans Paris en 2004 (et encore 55 % en 2008), le but est de réduire ce nombre à 45 % en 2011 !

➔ Dans ce cadre, un nouveau projet d'implantation a été présenté : il s'agit de la **construction d'un nouvel immeuble destiné à accueillir 1500 agents** et situé dans la commune d'Ivry, non loin du boulevard périphérique (à l'angle de la rue Barbès et de l'avenue de Verdun). Cf. plan sur le site ci-après :

Le bâtiment, dont l'architecte est CHEMETOV (celui qui a conçu Bercy), disposera notamment d'un restaurant administratif et d'un parking de 400 places. Il devrait être livré en **septembre 2011**.



Ce ne sera qu'au début de l'année 2009 que seront connus les directions et services appelés à occuper ces nouveaux locaux.

Commentaires :

◆ La politique qui consiste à **vider Paris de ses fonctionnaires** est contestable, en particulier lorsqu'il s'agit d'administrations centrales. Veut-on faire de Paris une ville-musée, essentiellement peuplée de touristes et de gens fortunés ? Les habitants d'Ile de France souffrent déjà des temps de transport, notamment pour se rendre sur leurs lieux de travail. Est-il raisonnable d'allonger encore ces temps en éparpillant les immeubles de Bercy dans la banlieue proche ou lointaine ?

◆ **Les cadres** sont particulièrement affectés par cette politique :

- d'abord, parce que généralement ils quittent leur lieu de travail plus tard que les autres agents, et pâtissent de la raréfaction des moyens de transport lorsque l'heure est tardive ;
- ensuite, parce qu'ils sont appelés à participer à de nombreuses réunions, ce qui induit un allongement automatique de leurs temps de trajet et une fatigue supplémentaire.

◆ Enfin, cette politique immobilière, principalement basée sur une vision budgétaire à court terme, risque d'avoir des **conséquences directes sur la gestion des ressources humaines** des ministères : on ne voit pas en effet comment cet éparpillement des implantations peut faciliter la mobilité interdirectionnelle, et la mobilité tout court, dans la mégapole parisienne et ses très fortes contraintes de transport.

FLASH Infos n° 7 du 8 septembre 2008 (Fédération CGC)

Compte rendu du groupe de travail secours de Masse du 15 septembre 2008

Le groupe de travail sur le secours de Masse s'est tenu le lundi 15 septembre à la Direction Générale sous la présidence de M. Gilles (sous direction B). Il avait pour but de préparer les futures évolutions du secours de Masse, suite à la publication du rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Frédéric SUZANNA représentait le SNCD.

En début de séance, M. Gilles a tenu à préciser qu'il n'avait reçu à ce jour aucune directive du Ministère sur les décisions à prendre.

Il faut savoir :

- En 1998, le montant de secours de Masse versé était de 1 375 106 €, il est aujourd'hui de 474 425 €. Il connaît donc une baisse considérable, tout comme le nombre de bénéficiaires qui est passé de 1 489 (en 1998) à 383 (2008).

- Le rapport de l'IGF a révélé que le secours de Masse aurait dû être fiscalisé. Cela va être le cas à partir de 2008 à hauteur de 9 % (CSG + RDS) et il rentrera également dans l'assiette de l'impôt sur les revenus.

Le service central de la Masse des douanes a néanmoins obtenu que les services fiscaux n'effectuent pas de redressement pour les années antérieures à 2008. Il n'y aura donc pas de rétroactivité fiscale sur les versements du secours de Masse.

Sur les évolutions du secours de Masse, M. Gilles a proposé deux types de scénario : soit le secours de Masse est supprimé, soit il est modifié.

Pour l'ensemble des organisations syndicales, la suppression du secours de Masse n'est pas acceptable, particulièrement au vu de la période difficile et de la baisse du pouvoir d'achat.

Parmi les propositions d'évolution, le service central propose de ne verser le secours de Masse qu'aux locataires dont le revenu est en dessous du revenu moyen par part (8040 €), le but étant de faire disparaître progressivement le secours de masse.

- On en arrivera ainsi à ce que les nouveaux agents ne puissent plus bénéficier du secours de Masse.

Une étude similaire a été menée par le service Central en utilisant le revenu médian qui est de 8681 €.

Ces propositions ne sont à ce jour que des pistes **mais il est désormais envisagé au niveau Central une suppression pure et simple du secours de Masse. L'ensemble des organisations syndicales sont opposées à cette situation et se prononcent pour une réforme appropriée du secours de Masse.**

Par ailleurs, la campagne 2009 sur le secours de Masse ne sera lancée par les services qu'à compter des conclusions des groupes de travail sur le sujet.

L'évolution du secours de Masse sera à nouveau évoquée lors des prochains groupes de travail.

Communiqué de presse des Fonctions publiques CGC : Les Retraités Fonction Publique sans l'aide ménagère à domicile !

Les Fonctions Publiques-CGC déplorent la suppression annoncée au cours du CIAS du 11 septembre 2008, sans concertation préalable, de l'aide ménagère à domicile pour les retraités Fonction Publique à partir de 2009.

Les Fonctions Publiques-CGC demandent au Ministre de surseoir à cette décision et d'engager rapidement, conformément à leur demande réitérée depuis plusieurs années, une concertation avec les organisations syndicales dans le cadre des travaux du CIAS, pour adapter et améliorer cette prestation destinée aux retraités.

Charles BONISSOL

COTISATIONS 2008

RÉDUCTION D'IMPÔT = 66 % DU MONTANT DE LA COTISATION SYNDICALE

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	185 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	98 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	185 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	98 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	185 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	112 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	185 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	112 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	192 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	126 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	192 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	126 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	192 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	144 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	200 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	144 €	- CSC 3	200 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	162 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	200 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	162 €	- DSD 1 tous échelons	210 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	162 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	210 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	162 €	- CSC 2	220 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	176 €	- CSC 1	220 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	176 €	- Administrateur civil	220 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	176 €	- Retraité	63 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion* ou de *changement de situation administrative* ou *familiale

NOM, NOM de jeune fille.....

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone.....

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif).....



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mël : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directrice de Publication : Sandrine MARY.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 2.000 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.